

RÈGLEMENT DU PRIX ELYSÉE 2025

Lausanne, novembre 2023

1. Généralités

Photo Elysée, musée cantonal pour la photographie, est un musée de l'Etat de Vaud géré par la Fondation Plateforme 10.

Reconnu à l'échelle internationale, Photo Elysée est l'un des plus importants musées entièrement consacrés à la photographie. Depuis sa création en 1985, il s'interroge sur la photographie et la fait connaître grâce à des expositions innovantes, des publications de référence et des événements ouverts à un large public. Dans un engagement commun pour encourager la créativité et la réalisation de nouvelles œuvres, Photo Elysée et Parmigiani Fleurier sont associés depuis 2014 autour du Prix Elysée. Le prix est organisé tous les deux ans. La sixième édition a lieu de 2024 à 2026.

Le Prix Eylsée est un prix de soutien à la création en deux phases, dans le cadre duquel est valorisé à la fois le travail en cours de 8 nominées, et le résultat obtenu par la ou le lauréate (publication et/ou exposition et/ou installation, etc.).

Le prix est ouvert à des photographes ou des artistes utilisant la photographie, quel que soit leur âge ou leur nationalité, dont le travail a fait l'objet de premières expositions et publications qui leur ont apporté une reconnaissance nationale, voire une visibilité internationale. Pour autant, elles et ils n'ont pas encore bénéficié d'une rétrospective à mi-carrière. Elles et ils sont recommandé e s par un e professionnel·le reconnu e dans le domaine de la photographie ou de l'art (musée, galerie, édition, journalisme, etc.). Tous les genres et techniques photographiques sont bienvenus. Le prix n'a pas de thème. Les projets proposés doivent être inédits et pas encore réalisés, c'est-à-dire jamais exposés ou publiés auparavant, et ne doivent pas avoir participé à d'autres prix.

Au cours de la première année, 8 nominées sont désignées sur la base de leur dossier de candidature. Elles et Ils recoivent une contribution de 5'000 CHF en vue d'une première valorisation de leur projet.

L'année suivante, un jury international réuni par Photo Elysée examine le dossier complet de chaque nominée, et désigne la ou le lauréate. Elle ou II reçoit 80'000 CHF. Cette somme est attribuée pour partie à la production du projet et pour partie à la présentation du projet (livre ou exposition), qui doivent tous deux être achevés dans les temps et selon le budget impartis. La ou le commissaire de Photo Elysée poursuit l'accompagnement de la ou du lauréat·e dans ce processus. Le projet finalisé est présenté à l'occasion d'un événement majeur de Photo Elysée.

2. Dotations

Le Prix Elysée octroie les dotations suivantes :

- Une contribution individuelle de 5'000 CHF pour les 8 artistes nominé-e-s
- Un prix d'une valeur de 80'000 CHF pour la ou le lauréate

Ces montants doivent être utilisés par les artistes uniquement pour accomplir le travail qui leur est demandé dans le cadre du Prix Elysée.





REGLEMENT DU PRIX ELYSEE 2025



3. Calendrier du Prix Elysée 2025

- Le dépôt des candidatures est ouvert du 10 novembre 2023 au 28 janvier 2024
- Le jury sélectionne 8 nominé-e-s, qui seront révélé-e-s en juin 2024
- Une présentation du travail en cours des 8 nominé e s a lieu en janvier 2025
- Les nominé·e·s doivent remettre à Photo Elysée un dossier complet (tirages A4 et description précise du projet à réaliser) à destination du jury international en février 2025
- Le jury international se réunit au printemps 2025 pour sélectionner la ou le lauréat·e, dont le nom sera annoncé en juin 2025
- Le projet finalisé de la ou du lauréate est présenté en juin 2026

4. Candidates

Le Prix Elysée s'adresse à des photographes ou des artistes utilisant la photographie. Leur travail doit avoir fait l'objet de premières expositions collectives ou individuelles – dans des galeries, musées ou autres institutions culturelles – et de publications qui leur ont apporté une reconnaissance nationale, voire une visibilité internationale. Pour autant, elles et ils n'ont pas bénéficié d'une rétrospective à mi-carrière.

Les artistes, quel que soit leur âge ou leur nationalité, sont invité·e·s à déposer leur candidature. Elle peut être individuelle ou collective. En cas de candidature collective, le groupe désigne un·e représentant·e en tant qu'interlocuteur·trice de Photo Elysée. Une candidature collective a les mêmes prérogatives qu'une candidature individuelle.

5. Indications sur le contenu

Tout travail photographique est pris en considération, quel que soit le genre ou la technique choisi par les artistes.

Toutefois, tout travail comportant une référence, directe ou indirecte, à une marque ou un produit horloger ne sera pas pris en considération.

6. Modalités de candidature

Les artistes posent leur candidature au Prix Elysée en leur nom et transmettent leur dossier directement via la plateforme Picter.



https://site.picter.com/prix-elysee-2025

Les candidates au Prix Elysée doivent être obligatoirement recommandées par une professionnel·le reconnue dans le domaine de la photographie ou de l'art (musée, galerie, édition, journalisme, etc.).





RÈGLEMENT DU PRIX ELYSÉE 2025



Les dossiers de candidatures doivent impérativement contenir :

- Un portfolio représentatif du travail de la ou du candidat·e composé de 10 (maximum) fichiers numériques en haute définition. Les photographes peuvent présenter une sélection d'œuvres individuelles, d'œuvres tirées d'une série ou l'ensemble de cette série, voire, le cas échéant, des travaux préparatoires du projet proposé pour le prix. Le nom de chaque fichier numérique doit être « nom de l'artiste_numéro »
 - (ex: Dupuis_01.jpg, Dupuis_02.jpg, etc).
- Un descriptif du projet proposé pour le prix
- Une biographie rédigée
- Un CV contenant les éléments suivants : coordonnées complètes, formation, sélection d'expositions et de publications
- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé
- Une lettre de recommandation, adressée à Photo Elysée, de la ou du professionnel·le soutenant la candidature, qui doit également remplir et signer le formulaire à son attention

Les langues officielles du Prix Elysée sont le français et l'anglais. Photo Elysée se réserve le droit d'éditer les textes, en accord avec les photographes, et se charge de les traduire vers l'une ou l'autre lanaue.

Tout dossier incomplet, ou dont les éléments ne respectent pas les normes ou les formats mentionnés dans le présent règlement, sera automatiquement rejeté, sans autre justification.

Photo Elysée se réserve le droit d'archiver tout dossier partagé sur la plateforme Picter.

Chaque candidate s'engage à octroyer l'exclusivité de son projet au Prix Elysée jusqu'à l'annonce des nominé·e·s en juin 2024.

7. Nomination

Les 8 nominé es seront sélectionné es par un jury. La décision du jury est sans appel.

Les nominé·e·s seront contacté·e·s individuellement par Photo Elysée au printemps 2024. Il leur sera alors demandé de confirmer, dans un délai de cinq jours, leur participation au Prix Elysée et leur disponibilité fin juin 2024 afin de participer à l'événement d'annonce des nominé·e·s (la date exacte de l'événement leur sera communiquée ultérieurement). L'identité des nominées sera révélée publiquement à cette occasion et rediffusée le lendemain sur le site Internet du Prix Elysée ainsi que sur les réseaux sociaux et dans la presse. Une sélection des fichiers image sera remise à la presse et utilisée pour la promotion du Prix Elysée par le musée et Parmigiani Fleurier.

Si un e candidat e décline sa nomination, ne parvient pas à honorer les engagements inhérents à sa nomination ou ne confirme pas (ou trop tardivement) sa nomination, le jury sélectionnera un-e autre artiste.





REGLEMENT DU PRIX ELYSÉE 2025

Dès qu'elles et ils sont informé-e-s par Photo Elysée de leur sélection au printemps 2024, les nominé-e-s sont invité-e-s à signer un contrat par lequel elles et ils confèrent au musée un droit exclusif d'utilisation gratuite d'une sélection de leur travail établie par le musée pour la seule promotion du Prix Elysée et de la valorisation du travail en cours. Photo Elysée pourra conférer les mêmes droits à Parmigiani Fleurier. Après la signature du contrat, les nominé-e-s reçoivent leur contribution individuelle et peuvent commencer à travailler sur leur projet. Elles et ils s'engagent à ne pas rendre publics leur nomination et leur projet avant l'annonce officielle en juin 2024.

Les nominé·e·s s'engagent également à octroyer l'exclusivité de leur projet à Photo Elysée et à Parmigiani Fleurier jusqu'à l'annonce de la ou du lauréat·e en 2025. À l'exclusion de la ou du lauréat·e, elles et ils sont ensuite libres de mener à bien leur projet, de le publier et de l'exposer si elles ou ils le souhaitent. Elles et lls pourront utiliser à cette occasion, sans y être obligé·e·s, la mention « Nominé·e du Prix Elysée 2025, avec le soutien de Parmigiani Fleurier ».

8. Présentation des projets nominés

En contrepartie de la contribution individuelle de 5'000 CHF qu'elles et ils perçoivent, les nominé·e·s s'engagent à fournir les éléments demandés par Photo Elysée selon le type de valorisation envisagé. Ces éléments ne feront pas référence, directement ou indirectement, à une marque ou produit horloger.

En outre, les nominé·e·s s'engagent à envoyer à Photo Elysée en février 2025 (la date exacte leur sera communiquée ultérieurement) :

Un dossier complet, physique, du projet à l'attention du jury international contenant les éléments suivants :

- Une description détaillée du projet
- Un calendrier de production du projet
- De 5 à 20 visuels (version imprimée format A4 et fichiers haute définition correspondants, selon les normes spécifiées au point 6), qu'il s'agisse des images déjà montrées dans le cadre du Prix Elysée ou de nouvelles photographies réalisées entre temps

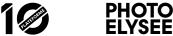
Les normes linguistiques, d'édition et de traduction appliquées au dossier de candidature (cf. point 6) s'appliquent également au dossier complet du projet.

Les nominé-e-s qui ne remettraient pas leur matériel à temps (voir dates ci-dessus) ou ne respecteraient pas les normes et formats exigés seront automatiquement éliminé-e-s du Prix Elysée.

Les images remises dans le dossier complet du projet peuvent être utilisées par Photo Elysée et Parmigiani Fleurier pour la promotion du Prix Elysée.

9. Jury

Le jury international est souverain. Il est seul habilité à désigner la ou le lauréat·e sur la base de son dossier de candidature, du dossier complet de son projet et de la valorisation qui en aura été faite dans le cadre du Prix Elysée.



PRIX ELYSÉE

RÈGLEMENT DU PRIX ELYSÉE 2025

Le jury comprend 7 membres, différents à chaque édition du Prix Elysée, ainsi répartis :

- 1 représentant-e désigné-e par Photo Elysée
- 1 représentant-e désigné-e par Parmigiani Fleurier
- 5 professionnel·le·s du monde de la photographie, incontesté·e·s et reconnu·e·s au niveau international, désigné·e·s par Photo Elysée

Le jury international se réunira au printemps 2025 et jugera les nominé·e·s sur la qualité de leur travail photographique, la pertinence de leur projet et leur capacité à le réaliser. La décision du jury désignant la ou le lauréat·e du Prix Elysée est irrévocable.

La ou le lauréat-e sera contacté-e personnellement par le musée. Elle ou Il s'engage à se rendre disponible en juin 2025 pour l'événement d'annonce correspondant, dont la date et le lieu lui seront alors communiquées, et à ne pas révéler sa victoire avant cette date. L'identité de la ou du lauréat-e sera révélée à cette occasion, puis diffusée le lendemain sur le site Internet du Prix Elysée.

10. Production du projet de la ou du lauréat-e

À l'issue de la nomination de la ou du lauréat·e, le ou la commissaire l'accompagnera dans la production de son projet. Elle ou ll mettra à disposition son expertise, sur le fond et la forme, pour que la ou le lauréat·e puisse mener à bien son travail dans les délais (juin 2026) et selon le budget impartis.

La ou le lauréate s'engage à respecter les normes techniques imposées par Photo Elysée. Elle ou II octroie l'exclusivité de son projet au musée de juin 2025 à juin 2026.

Le projet de la ou du lauréat-e sera présenté publiquement en juin 2026.

11. Droits et responsabilités

- Tous les textes et images remis dans le cadre du Prix Elysée devront être libres de tous droit
- de tiers dès le dépôt de la candidature
- Photo Elysée et Parmigiani Fleurier disposeront des droits nécessaires pour permettre la communication et la promotion du Prix Elysée par le musée et Parmigiani Fleurier, pour la diffusion dans la presse et la présentation dans le cadre des événements susmentionnés
- Pour les nominé·e·s, ces obligations demeureront en vigueur jusqu'à la désignation de la ou du lauréat·e. Pour la ou le lauréat·e, la question des droits fera l'objet d'un accord spécifique
- En se portant candidat·e, l'artiste accepte tous les termes du présent règlement

12. Divers

Photo Elysée se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps, après en avoir dûment informé les candidat·e·s ayant déposé une candidature répondant aux critères définis dans le règlement avant sa modification.



PRIX FI VSFF

RÈGLEMENT DU PRIX ELYSÉE 2025

Le présent règlement est régi par le droit suisse et les tribunaux ordinaires à Lausanne, Suisse, sont exclusivement compétents.

13. Rappel des dates

- Du 10 novembre 2023 au 28 janvier 2024 : dépôt des candidatures
- Juin 2024 : présentation des nominé-e-s
- Août 2024 : les premières images du projet sont prêtes à être montrées
- Janvier 2025 : valorisation du travail en cours des 8 nominé·e·s
- Février 2025 : délai de dépôt des dossiers pour la désignation de la ou du lauréat·e par le jury international
- Juin 2025 : cérémonie de remise du Prix Elysée à la au lauréate
- Juin 2026 : délai d'achèvement du travail de la ou du lauréat·e et présentation lors d'un événement consacré